

Réunions publiques

Échanges autour du DOO

Rouen & Elbeuf

La Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) est en cours d'élaboration de son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Dans le cadre de la **phase d'écriture du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**, 2 réunions publiques territorialisées ont été organisées. La première s'est tenue le **mardi 1^{er} juillet** à Rouen (H2O), la seconde le **jeudi 3 juillet** à Elbeuf (Fabrique des Savoirs).



Introduites par Françoise Guillotin, Vice-Présidente de la CREA en charge de l'urbanisme, les deux rencontres ont débuté par un exposé des principales orientations du DOO du SCoT, qui s'est poursuivi par un temps d'échanges avec les participants.

+ La mobilité sur le territoire

L'amélioration de la desserte

« Comment pallier la faiblesse de la desserte des pôles interurbains ? Est-il possible d'améliorer les déplacements sur les Plateaux Est par le développement de transports en commun ? Quid du renforcement de la liaison entre Rouen et Elbeuf ? Est-il envisageable d'augmenter la fréquence de Filo'r ? »

Réponses

→ Le développement des transports en commun a été important ces dernières années et des démarches InterSCoT avec les territoires voisins sont entreprises pour envisager une meilleure desserte. La desserte des pôles périurbains est assurée par au moins **un transport en commun adapté à la densité de la zone**.

→ La desserte des Plateaux Est en transport en commun structurant jusqu'au pôle de vie de Boos, est envisagée sur la deuxième phase du SCOT. Néanmoins dès la rentrée 2014, des **améliorations de fréquence de la ligne 5** circulant sur les Plateaux Est sont prévues.

→ **L'augmentation de la fréquence des trains entre Rouen et Elbeuf** contribue déjà à structurer la liaison entre les deux villes de l'agglomération.

→ **Le réseau Filo'r** a connu de nombreuses améliorations, le système monte en puissance, en complémentarité du réseau de transport en commun.

Les projets d'infrastructures

« Où en est le projet du tram-train ? Et celui de la gare Rive Droite ? »

Réponses

→ Le projet du tram-train, encore à l'étude, s'inscrit plus globalement dans le projet de la LNPN et de la nouvelle gare, avec la volonté confirmée par le SCOT de valoriser le réseau ferroviaire existant et d'envisager de nouvelles dessertes périurbaines.

→ Des études sont en effet en cours sur le projet de la nouvelle gare dont l'objectif est de dé-saturer la gare existante et d'accueillir de nouveaux passagers.

« Concernant le projet de contournement Est, le risque n'est-il pas de voir apparaître un développement urbain à proximité de cette future infrastructure de transport ? Comment anticiper et limiter ce phénomène d'urbanisation ? »

Réponses

→ Le projet est en phase de concertation depuis le début du mois de juin, **sur la base du tracé préférentiel** proposé par les services de l'Etat.

→ **Des règles sont fixées dans le SCoT pour maîtriser le développement** qu'entraînera la nouvelle infrastructure, notamment pour éviter l'étalement urbain et restreindre la circulation automobile, notamment sur les grandes pénétrantes concernées sur les Plateaux Est.



+ La protection de l'environnement

La ressource en eau

« Les cartes présentées ne semblent pas faire apparaître les périmètres de protection de l'ensemble des ressources en eau, ce qui permettrait d'avoir une vision plus globale. »

« Quelle sera la conséquence des grands projets sur la ressource en eau ? »

Réponses

→ Les cartes présentées étant à l'échelle macroscopiques, elles ne peuvent pas tout représenter de façon précise. Mais des études ont été menées de façon très poussée sur chacun des territoires, utilisées pour déterminer le tracé des grandes infrastructures.

→ Le SCOT prend en compte la problématique de la ressource en eau en cohérence avec les orientations du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

La protection de certaines zones

Comment est protégée la côte Sainte-Catherine ? Comment les coteaux vont-ils être préservés de l'urbanisation ?

Réponses

→ La côte Sainte-Catherine, identifiée comme **réservoir de biodiversité** est protégée.

→ Les coteaux, restés à l'état naturel sont préservés de toute nouvelle urbanisation dans l'objectif **de mettre en valeur les percées visuelles et les panoramas**.

Comment sera traité l'enjeu paysager entre Saint-Etienne du Rouvray, Oissel et Amfreville-la-Mivoie ?

Réponse

→ Le SCOT prend en compte la qualité architecturale et paysagère du territoire et **identifie à ce titre les différentes séquences paysagères**, permettant de gérer la transition des espaces.

Quelle est la valeur des cartes du SCOT ?

Réponse

→ Les cartographies du DOO s'imposent, au même titre que les règles écrites du DOO, dans un rapport de compatibilité avec les documents d'urbanisme locaux.



+ La limitation de la consommation d'espace

Le logement

« *Quels sont les dispositifs prévus pour optimiser les surfaces de logement individuel ou collectif ?* »

Réponse

→ Dans un souci de gestion économe des sols et d'efficacité foncière, le SCOT renforce les densités résidentielles (nombre de logements par hectare), favorise la densification des quartiers résidentiels en encourageant notamment, via les plans locaux d'urbanisme (PLU), la division parcellaire permettant des constructions supplémentaires.



Les équipements

« *Il est important de limiter la dispersion des équipements, mais ce sont néanmoins 1000 hectares qui seront consommés pendant la période du SCoT (18 ans).* »

Réponse

→ L'enveloppe maximale prévue pour le développement de l'habitat en extension urbaine représente un **objectif ambitieux** car il correspond à une réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de 30% par rapport aux 12 dernières années.

→ Concernant les équipements commerciaux, la volonté est de permettre le développement des activités commerciales en cohérence avec l'armature urbaine, tout en favorisant **le développement du commerce de proximité**. Ce besoin a d'ailleurs été confirmé à l'occasion des Cafés du SCOT.



✚ La planification

Quel est le devenir des PLU en cours de révision ?

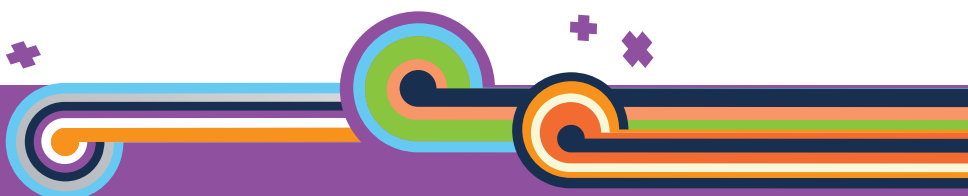
Quel est l'impact de la création de la métropole au 1^{er} janvier 2015 ?

La nouvelle loi ALUR, pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové a-t-elle une incidence sur le périmètre du SCoT ?

Réponses

→ Suite à la création de la Métropole Rouen Normandie, **l'élaboration du PLU inter-communal (PLUi) va être lancée**. C'est un projet sur le long terme (3 à 4 ans). **Les documents d'urbanisme communaux resteront en vigueur pendant la période de transition** ; leurs évolutions seront gérées par la Métropole.

→ La loi ALUR encourage la définition de périmètres élargis pour les territoires n'ayant pas encore de SCoT à compter du 1^{er} juillet 2014, cette disposition ne s'applique donc pas pour la CREA.





Place à l'enquête publique !

Une dernière occasion pour s'informer et s'exprimer sur le projet

Organisée sur un mois, début 2015, la procédure d'enquête publique sera pilotée par une commission d'enquête désignée de manière indépendante par le Tribunal Administratif.

Tous les citoyens pourront s'exprimer par courrier ou à la permanence des commissaires enquêteurs pour donner leur avis sur le projet de SCoT.

scot@la-crea.fr